



Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 15 janvier 2010

Présents

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

Membres représentants des professeurs

Daniel Léon, Philippe Debruxelles.

Membre représentant le personnel autre que les professeurs

Serge Gabet

Membre représentant des organisations syndicales

Michel Boermans (CGSP)

Membre représentant les assistants

Isabelle Willems

Membres représentants des étudiants

Ledicia Garcia.

Excusés : R. Kalisz, D. Grosjean, F. Fichet, Méryl Moens.

Ouverture de la séance vers 12h45

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la réunion du CGP du 4/12/2009
 - Liste des anciennetés
 - Inscriptions tardives
 - Divers
-
- **Approbation** du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2009. Le projet de PV est **approuvé à l'unanimité** (4 votants).
 - **Ancienneté** : une lettre a été envoyée à tous les professeurs afin de leur demander l'approbation du calcul de leur ancienneté par l'administration de l'INSAS. Le directeur communique à l'assemblée la liste actualisée des anciennetés au type court et long tenant compte des remarques reçues. le directeur distribue une liste des intitulés des cours à ouvrir à la nomination compte tenu des heures « nominables » aux types court et long, et de l'ordre d'ancienneté. Son approbation est soumise au vote.

Pour le type long, le tableau est **approuvé par 7 voix, 0 contre et 1 abstention**

-pour le vote suivant Mr Philippe De Bruxelles qui est potentiellement « nominable » quitte la salle le temps du vote.

Pour le type court, le tableau est **approuvé par 6 voix pour, 0 contre et 1 abstention.**

- **Désignation :** Cours d'analyse en BA2 CRTV non encore pourvu : 30 heures conférencière au type long dans l'intitulé Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques) à Patricia Canino.
La proposition est **adoptée à l'unanimité (8 votants)**.
- **Inscription tardive :** L'étudiante de la section théâtre T4, Pauline Chevalier, a oublié de remplir les formalités administratives d'inscription. Elle explique dans une lettre adressée au directeur les circonstances de cet oubli. Un professeur de l'option Théâtre explique qu'elle suit effectivement son cursus d'une manière régulière et assidue.
Le directeur nous explique que l'article 38 du décret du 20/12/2001 permet au gouvernement d'autoriser exceptionnellement une « inscription tardive » pour une raison légitime sur demande motivée du CGP.
Le vote pour appuyer sa demande est obtenu **à l'unanimité (8 votants)** .
- **Divers :**
- -Enfants : un professeur signale le fait qu'il y a pour le moment plusieurs personnes, professeurs et étudiants qui se trouvent dans l'école avec des bébés, et ce y compris lors de cours et de travaux pratiques. Ce genre de situation pourrait s'avérer dangereuse pour ces petits enfants et il s'interroge sur ce qu'il adviendrait en cas d'accident par rapport aux responsabilités de l'école et à la position des assurances.
- Cigarettes : on constate ces derniers temps une recrudescence des infractions au règlement tant chez les élèves que les professeurs, ces derniers étant parfois carrément réfractaires à toute remarque. Il devient de plus en plus difficile de faire respecter l'interdiction de fumer dans l'enceinte de l'école, cette situation devra faire l'objet d'une nouvelle campagne d'information.

La séance est clôturée à 14 heures.

Serge Gabet

Laurent Gross

Secrétaire

Directeur